janvier 2024
n°186

Journal de Dracy-le-Fort

Dracy-le-Fort d'après peinture 1856

Sommaire

page 1	: Le mot du Président	page 9	: Max. DESPREY nouvelle victoire
page 2	: Mots croisés - Petit concours	page 10	: Commémoration du 11-Nov
page 3	: La Diabolique - Petites annonces	pages 11-20	: Associations
pages-4-5	: Travaux à la Bibliothèque	page 21	: Carnet de deuil . Décès
page 5	: Nouveau restaurant au Villard	page 22	: Infos Paroisse - Solutions jeu
pages 6	: Bourse aux jouets / vêtements	pages 23-33	: Conseils Municipaux
page 7	: Automn'Arts	page 34	: Responsables locaux
page 8	: "Un vent à décorner les bœufs "	pages 35-36	: Annonceurs

L'équipe du Journal vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024 et vous attend pour son R-V annuel samedi 13 janvier à la Salle Polyvalente.

JOURNAL DE DRACY LE FORT

1977

JOURNAL DE DRACY

n°186

janvier 2024

JOURNAL DE DRACY LE FORT

2024

le mot du Président

le mot du Président

L'année 2023 s'est révélée encore une bonne année pour le Journal, dans la lignée des précédentes. Les associations ne manquent pas de nous envoyer leurs articles, la Mairie les PV du Conseil Municipal ; les annonceurs, les sponsors nous restent fidèles, et les Dracysiens nous apportent leur soutien financier et moral ! Qu'ils soient tous remerciés !

Ne vivant que grâce à vous, le Journal vous sollicite une nouvelle fois, avec cet appel aux dons distribué dans vos boîtes à lettres, en même temps que le présent numéro. *Juste un mot pour les nouveaux Dracysiens : le "Journal de Dracy"*, qui existe depuis 1977, *est une association loi 1901, indépendante de la Mairie.*

Le Journal essaie de vous tenir informés de tout ce qui se passe dans la Commune et alentour, avec les comptes rendus des Associations du village et ceux du Conseil Municipal.

Il tente aussi de vous distraire un peu avec des articles variés, mais aussi des jeux, des mots croisés, des mots cachés. Les membres de l'équipe du Journal "jouent" aux journalistes, en allant chercher des sujets qui pourraient vous intéresser ; des particuliers aussi nous envoient des articles. Nous en profitons pour remercier Michel ROUZIER, qui est un peu la mémoire de Dracy et que nous retrouvons dans ce numéro, avec une petite sélection de textes tirés des archives de la Mairie. Pour évoluer, et vous faire participer vous aussi, le Journal va tenter deux nouvelles expériences, avec un petit jeu, où il suffit de répondre à une question pour gagner un carton de crémant ! *(page 2)*, et avec une nouvelle rubrique : *"Petites annonces entre nous" (page 3)*.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 15 novembre, l'équipe en place a été reconduite à l'unanimité. Autour de Gilbert BOBILLOT, secrétaire, Thierry DEMONCHEAUX, trésorier, et moi-même, président, on retrouve la même équipe que l'an dernier, à savoir Marinette BÉRAUDIER, Marie-Christine CHALÉAT, Marie-Claude PALMACE, Alain AUMONT et Jean Marc CHARLES.

Et n'oubliez pas notre pot du samedi 13 janvier, Salle Polyvalente, à partir de 11h30.

Marc GRÉGOIRE

LES MOTS CROISÉS DRACYSIENS

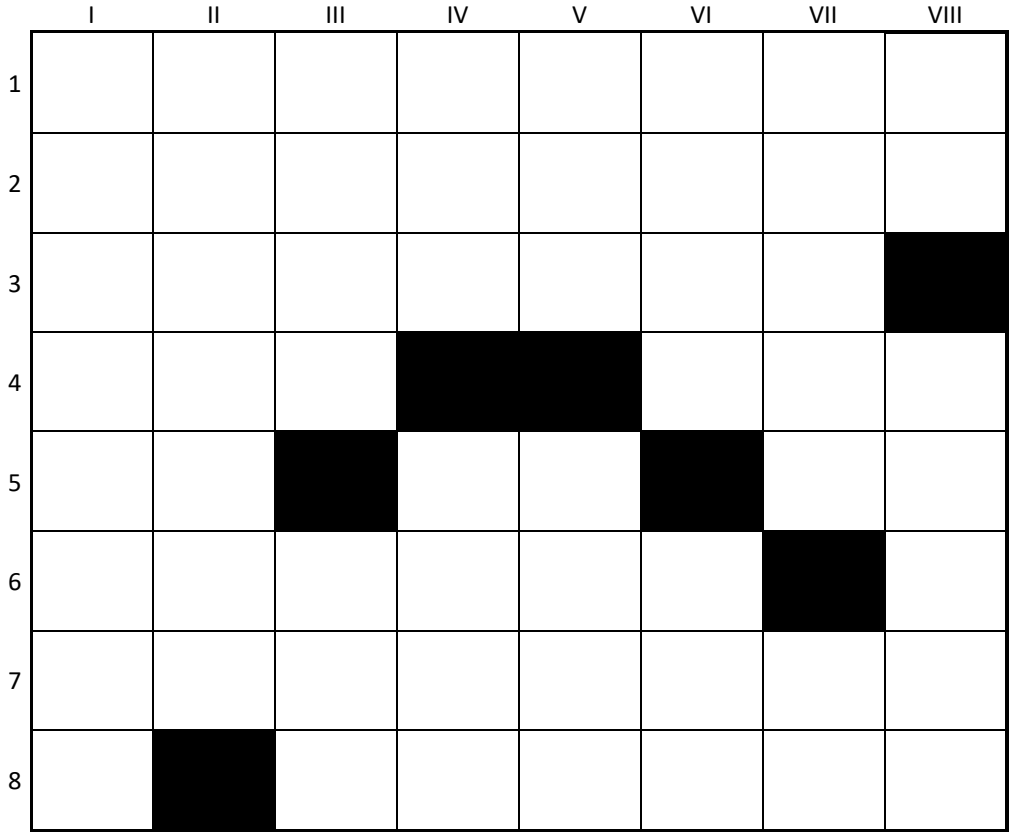

HORIZONTALEMENT

1. Native du Creusot qui a voyagé dans l'espace. **2**. Originaire du Pacifique sud. **3**. Branche de vigne. **4.** Test Covid. Première page du Journal. **5**. Deux (en Romain). Réunion plénière, mais abrégée. Finit finit. **6**. Parfume le kir. **7.** Animal de Bourgogne. **8.** Moquerie.

VERTICALEMENT

I. Bien connus à Beaune. **II**. Ont leur allée à Dracy. **III**. Désordre pour rire. Abréviation d'un statut dans l'immobilier. **IV.** Bon début pour un cépage de Beaujolais. L'inverse de ce que fit le barbier. **V**. Vers Dole. Tour d'Italie. **VI**. Liée (à l'envers). Abréviation sur des étiquettes de vin d'Alsace. **VII**. Club de Milan tout retourné. Deux voyelles de l'Orbize. **VIII.** Entre Semur et Brionnais. Coupe le haut d'un arbre.

Solutions page 22

Petit concours entre nous, pour bien démarrer 2024

En répondant à cette question simple, vous pouvez gagner un carton de Crémant !

dans quel numéro du Journal est paru l'article sur le blob, l'étrange créature *?*

Pour participer, c'est très facile : il vous suffit d'envoyer la réponse à l'adresse mail lejournaldedracy@free.fr sans oublier de mentionner votre nom et votre adresse. Il y aura un seul gagnant, celui qui aura trouvé la bonne réponse, et dont le message électronique sera arrivé le premier dans la boîte mail du Journal, la date et l'heure d'arrivée faisant foi. Fin du décompte : le 31 janvier à minuit.

La réponse et le nom du gagnant figureront dans le numéro de mars.

Après "le tigre" … "la diabolique" !

En 2023, Dracy aura été marqué par deux "invasions", toutes deux en provenance de pays asiatiques.

Dans le numéro de septembre, nous avions évoqué l'arrivée à brève échéance de *la première invasion*, celle du fameux moustique "tigre". Sa présence dans notre commune n'avait pas encore été avérée, alors que plusieurs témoignages laissaient penser qu'il était bien présent depuis assez longtemps. Aujourd'hui, avec la photo ci-contre que Martial BEUGNET nous a transmise début octobre, nous vous apportons la preuve que c'était bien cette espèce qui gâchait nos soirées cet été. Il peut être félicité pour la réalisation de cette photo, car ce n'est pas facile de photographier ce tout petit moustique : il faut d'abord arriver à le voir, puis à l'attraper, et enfin à ne pas l'écraser … afin qu'il reste présentable !

Nous ne vous avions pas encore parlé de *la deuxième invasion* : l'arrivée d'un grand nombre de punaises ! On connaissait la punaise grise, et aussi la punaise verte ou "punaise des bois", d'origine européenne, présente en nombre limité, qui n'entre que rarement dans nos maisons, et finalement ne nous gêne guère.

Mais ce n'est pas le cas avec l'arrivée en grand nombre - une véritable invasion ! - de la "**punaise diabolique**", qui a investi nos maisons, rideaux, placards, vêtements … on peut la retrouver partout, dans les endroits les plus improbables ! On se demande bien comment elle a pu s'introduire dans ce tiroir toujours fermé ! C'est peut-être là que se trouve l'origine de son appellation de "diabolique" ! De son nom savant *Halyomorpha halys*, la punaise diabolique se reconnaît à ses élytres tachetées de marron et de gris. Sa longueur est d'environ 1,7 cm.

Arrivée en Alsace en 2012, elle avait été observée précédemment à Zurich dans un jardin botanique, probablement introduite par des poteries venues d'Asie. Elle ne pique pas et on l'attrape facilement, mais il n'est vraiment pas facile de s'en débarrasser, tellement elle est nulle part et partout ! Lorsqu'elle est dérangée ou écrasée, la punaise diabolique dégage une forte odeur âcre provenant de ses glandes olfactives. Le mieux est de l'aspirer et d'aller l'écraser dehors. L'hiver, elle va rester au chaud dans la maison, pour sortir se reproduire au printemps.

pour en savoir plus ⇨

***

PETITES ANNONCES entre DRACYSIENS

Si vous êtes à la recherche d'un service, si vous êtes prêts à mettre à disposition certains équipements, si vous souhaitez faire des échanges sous forme de troc, si vous voulez vous débarrasser d'un matériel dont vous n'avez plus l'utilité, comment savoir si une autre famille de Dracy peut être intéressée ? plutôt qu'une affichette que tout le monde ne voit pas forcément chez notre boulanger, nous vous proposons d'insérer votre annonce dans le "Journal de Dracy".

Ce sera donc une nouvelle rubrique que vous trouverez à partir du trimestre prochain, dans le cas où l'équipe du Journal aura reçu des annonces à publier. Evidemment, puisque le Journal est trimestriel, il s'agira de propositions non urgentes. Pour nous les faire parvenir, veuillez les déposer dans la boîte à lettres du "Journal de Dracy" au 18, rue de l'Eglise ou par e-mail à lejournaldedracy@free.fr. Outre la description de l'objet ou du service (soit recherché, soit proposé), merci d'indiquer vos coordonnées pour que les éventuels intéressés puissent vous joindre dès la distribution du Journal.

DRACY

Des travaux à la Bibliothèque

pour gagner de l'espace …

Ayant appris par les responsables de la Bibliothèque que des travaux d'extension de leur local étaient en cours, le 25 octobre nous sommes allés aux nouvelles et avons fait connaissance avec l'entreprise de charpente (de Mercurey) à pied d'œuvre dans la partie "est" des combles.

Et c'est très volontiers que le maître-charpentier et ses ouvriers ont expliqué quelle intervention ils s'apprêtaient à réaliser.

La Bibliothèque manquait de place pour présenter tous ses ouvrages et mieux accueillir les lecteurs et les enfants de l'école. D'où la nécessité de gagner de la surface sous faîtage.

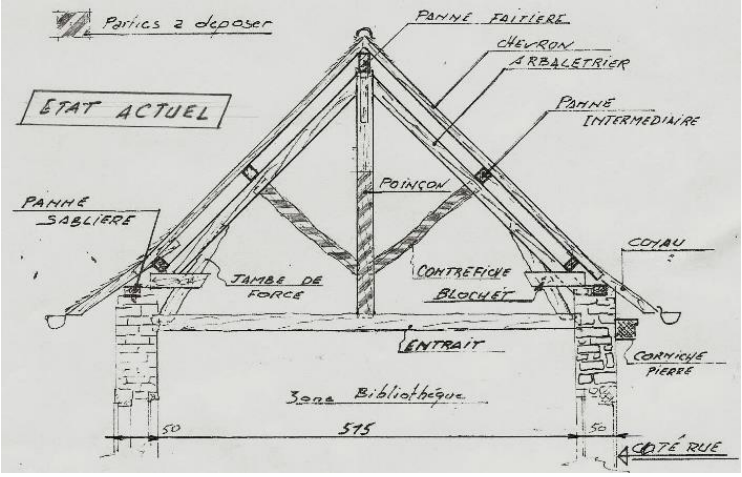

Rappelons-nous qu'une charpente est principalement constituée par les *fermes*, ces assemblages triangulaires verticaux (ici en bois), placés de distance en distance pour supporter les versants d'une toiture. Or, la *ferme* qui permettrait l'extension de la mezzanine suppose des modifications : on doit raccourcir son *poinçon* et supprimer ses *contrefiches*, pour permettre l'accès au nouvel espace.

Mais il est impératif que les éléments d'une *ferme* restent totalement solidaires. Pour préserver la parfaite cohésion de l'ossature, il faut préalablement fixer, entre les *arbalétriers* et le *poinçon*, un *entrait* dit *"retroussé"*, formé de deux pièces de bois jumelles *(ou "moises")* qui reçoivent le *poinçon* dans leurs demi-mortaises.

Au plancher, l'*entrait de ferme* reste en place. Il faudra "l'enjamber", pour accéder à la surface nouvellement gagnée.

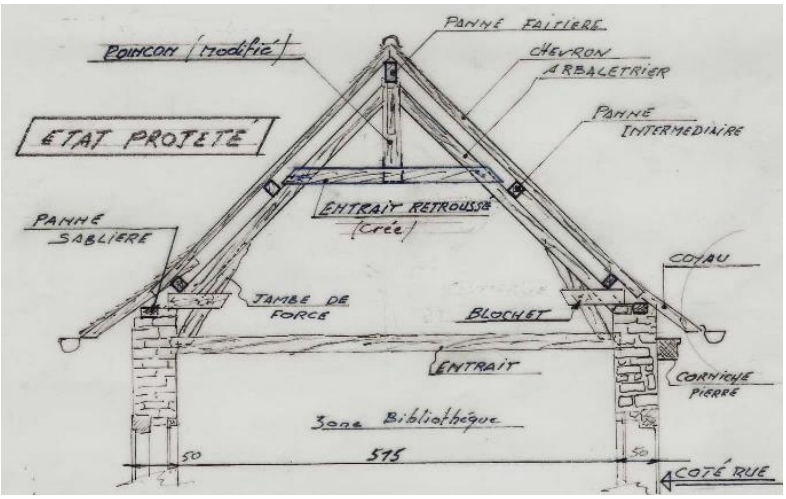

Les charpentiers devaient donc apporter à cette *ferme* la même modification que celle qu'ont connue les deux autres *fermes* (photo page suivante) lors de la création de la mezzanine.

Il reste au "Journal" à remercier Monsieur Henri JENVRIN et ses collaborateurs pour leurs précieux éclairages.

Merci aussi à un discret Dracysien qui nous a fait profiter de ses connaissances en matière de menuiserie – charpenterie … et quel coup de crayon !

Bonne année 2024 à toute l'équipe de la Bibliothèque … dans un cadre encore plus spacieux et confortable !

L'équipe du "Journal de Dracy"

***

"L'Entre Midi Et Deux"

Depuis le mois d'octobre dernier, le bar-restaurant situé au Villard a changé de propriétaire et d'enseigne, il est devenu *"L'Entre Midi Et Deux"*.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 6h à 16h, avec une formule petit-déjeuner le matin. Et pour le repas de midi, au choix :

2 entrées, 3 plats principaux et 2 desserts, le tout "fait maison".

A noter que les plats du jour peuvent être emportés. Contact ☎ 03 85 87 98 02.

Vous pouvez également passer votre commande pour toute demande spécifique.

Le chef Jacques, son épouse Séverine et leur fille Mélanie se mettront en quatre pour vous donner toute satisfaction.

Par ailleurs, le restaurant dispose d'une salle à l'étage pour vos évènements familiaux ou professionnels.

Une fois par mois, une soirée à thème est organisée, mais uniquement sur réservation. Thème de la soirée du samedi 13 janvier, avec une chanteuse espagnole : "la paella".

A cette famille originaire de Pont-de-Vaux, le "Journal de Dracy" souhaite la bienvenue et la meilleure des réussites.

DRACY
8 octobre
8 octobre

Bourse aux jouets, matériel de puériculture et vêtements.

***

L'équipe du "Journal de Dracy" remercie Michel ROUZIER pour les recherches qu'il a menées dans les archives de la Commune, et qui nous permettent de faire partager des morceaux de l'Histoire du village.

Arrêtés municipaux d'autrefois

Vote d'un droit de location pour les terrains communaux occupés par les dépôts

Séance du **10 mai 1863**, sous la présidence de M. de CARDON, Maire,

Etaient présents :
MM. CHATELET, adjoint, CAMUS, BÔ-GUICHARD, RUSSILLY, GRILLOT, MORIZOT, CRÉPET.

"Monsieur le Maire expose qu'un grand nombre d'habitants, oubliant que les rues, carrefours et places publiques sont des propriétés dont l'usage appartient à tous indistinctement et privativement à personne, font des dépôts de toutes sortes sur ces emplacements publics. Il pense qu'on pourrait modérer et utiliser cet usage en ne le tolérant que sur les lieux où ils ne pourraient nuire ni à la circulation, ni à la salubrité, ni contrarier les propriétaires limitrophes, moyennant un droit de location annuelle fixé par le conseil.
Les membres présents reconnaissant l'utilité de cette mesure ont été d'avis de l'adopter et de fixer ce droit de location au prix de vingt-cinq centimes par mètre carré de terrain occupé et qui devront être versés entre les mains du percepteur."

***

DRACY
14 et 15 octobre

Automn'Arts 2023

Pour sa 4ème édition, l'exposition présentait les œuvres de huit artistes réunis Salle Polyvalente par la Mairie. A part Bernard DENIS fidèle aux "Automn'Arts", ils étaient tous nouveaux pour ce rendez-vous, venant de la région ou d'ailleurs. Les visiteurs ont pu découvrir et admirer leurs œuvres, des créations artistiques remarquables !

Travail du fer, du bois, du plastique, de la nacre. Pour chacun des artistes, nous avons choisi de vous montrer une de leurs réalisations. Le choix était difficile ! Bravo à tous.

Annie LEGRAND (Dracy-le-Fort) peinture huile, acrylique, aquarelle *(ci-dessous à gauche)*
(seule représentante de notre village dans cette belle exposition)

Yves MOREL (Givry) aquarelle *(ci-dessous au centre)*

Gérard POURREZ (Givry) aquarelle *(ci-dessous à droite)*

Pascal MICHELOT (Mont-Saint-Vincent) artisan d'art nacrier
(à droite, ci-contre)

(ci-dessous, de gauche à droite)

Bernard DENIS (Chalon-sur-Saône) créations d'arts plastiques
Jacques DELARCHE (Saint-Marcel) sculpteur fer
Annick BREST (St-Eustache (74)) peinture acrylique, huile, aquarelle
Florence RICHARD (Nantes) créations bois flotté

Félicitations aux artistes
pour leurs œuvres !

une expression populaire

une expression populaire

Michel CARRÉ nous a indiqué l'origine de la locution

"un vent à décorner les bœufs"

Jadis on disait *"un vent à écorner les bœufs"*.

L'*"écornage"* consiste à priver les bovins de leurs cornes, pour éviter qu'ils ne se blessent entre eux, ou soient dangereux pour les humains.

Comme tous les insectes fuient les zones ventilées, les anciens avaient bien remarqué que les grands vents chassent les mouches et les empêchent d'aller boire le sang des plaies des bovins écornés, et d'y déposer œufs et parasites.

En pratiquant l'*écornage* les jours de *"vent à écorner les bœufs"*, on pouvait limiter les risques d'infection et faciliter la cicatrisation.

Alors qu'au Canada la locution d'origine a été conservée, en France elle est devenue un *"vent à décorner les bœufs"* tout en perdant son sens premier, au profit d'une hyperbole (exagération de la réalité : ex. *"déplacer les montagnes"*, *"mourir d'ennui"*, *"attendre cent sept ans"* ...) qui illustre de façon imagée l'extrême violence d'un vent.

***

Arrêtés municipaux d'autrefois

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal.
Séance du **5 novembre 1922**, sous la présidence de M. BACHEROT, Maire
Etaient présents MM. GAILLARD, GANDRÉ, GRESSARD, GUIGNARD, JORDÉRY, MONIN.

Jours de congés des écoles primaires

"Vu l'arrêté du 17 juillet 1922 relatif aux vacances des écoles primaires,
Entendu l'institutrice et l'instituteur
Le Conseil émet le vœu que les six jours de congé prévus à l'article 21 soient fixés aux dates suivantes :

un jour de congé	*au 11 novembre*
un jour de congé	*à Noël*
deux jours de congé	*au premier de l'an*
un jour de congé	*le mardi gras*
un jour de congé	*le quatorze juillet."*

21/11/1922 Décision conforme L'Inspecteur Primaire *signature*

Vu pour récépissé Mâcon, le 2 décembre 1922 Pour le Préfet Le Secrétaire Général *signatures*

⋆⋆⋆

(la sécheresse ne date pas d'aujourd'hui !!!)

Séance du Conseil Municipal du 22 août 1922

Enlèvement de feuilles mortes

"Vu la sécheresse et le prix de la paille, le conseil prie l'administration forestière d'autoriser le ramassage des feuilles mortes dans la forêt de Marloux pour faire litière aux bestiaux.
L'enlèvement aurait lieu seulement sur les routes, fossés, haies et lignes de coupe aux jours fixés."

(on parlait déjà du classement de nos vins locaux …)

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du **17 novembre 1923**, sous la présidence de M. BACHEROT, Maire
Etaient présents MM. BARBIER, COCHET, GAILLARD, GRAILLE, GRESSARD, GUIGNARD, JORDÉRY, MENAND.

"Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de la Fédération des Syndicats Viticoles demandant une contribution communale dans les frais du jugement tendant à donner à nos vins l'appellation de Vins des Côtes Chalonnaises.
Le Conseil vote 70 francs à cet effet à prendre sur dépenses imprévues."

☆☆☆

Une nouvelle couronne pour **Maxime DESPREY**

Maxime DESPREY a ajouté récemment une nouvelle couronne à son palmarès. Le pilote GSM Yamaha s'adjuge le titre de champion de France SX2, deux ans après avoir décroché la couronne en catégorie reine.

Vainqueur de huit des neuf finales disputées jusqu'à présent, Maxime aborde en 250 cm^3 la dernière finale de la saison sans la moindre pression sur les épaules. Jamais huit sans neuf ?

Au palais des sports de "Lyon Gerland", la proximité avec les pilotes offre une expérience inédite pour les fans venus en nombre.

L'ambiance était au rendez-vous dès les manches qualificatives, qui seront finalement remportées par Charles LEFRANÇOIS et Maxime DESPREY.

Commémoration du 11-Novembre

***

DRACY

Arrêtés municipaux d'autrefois

Classe d'Adultes

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du **10 novembre 1867**, sous la présidence de M. Alexandre BÔ, Maire
Etaient présents MM. MORIZOT, adjoint, ROUSSOT, DUMOULIN, PUGEAUT, CHARCOUCHET, CHAROLLOIS et REGNAUT.

"Pour se conformer aux instructions préfectorales, M. le Maire invite le conseil à délibérer sur la proposition qui lui est faite d'établir à Dracy une classe d'adultes gratuite.
L'instituteur consulté déclare qu'il s'en chargera moyennant une indemnité de cent francs qui lui serait allouée par la commune pour la tenue de ce cours qui aurait lieu le soir à partir du 15 novembre du présent mois jusqu'au 15 février et pendant 5 jours par semaine ; il se chargera en même temps du chauffage et de l'éclairage."

Vu et approuvé par le Préfet

⋆⋆⋆

Taxe sur les chiens

Séance du Conseil Municipal du 24 août 1920

"Vu la loi du 31 juillet 1920, article 14, le Conseil fixe ainsi qu'il suit la taxe sur les chiens à partir de 1921, à savoir :
1°) Chiens d'agrément : 16 francs
2°) Chiens servant à la chasse : 8 francs
3°) Chiens servant à la garde des troupeaux, habitations, magasins, ateliers, et d'une manière générale chiens non compris dans les catégories précédentes : 3 francs."

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION LOISIRS

L'Association Loisirs présente ses meilleurs vœux aux lectrices et aux lecteurs du "JDD".

samedi 13 janvier 20h30 à la Salle Polyvalente :
présentation de nos différentes activités 2024 (théâtre, cabaret, voyages, randonnées).

Prochaines manifestations

samedi 13 janvier 20h30 à la Salle Polyvalente :
grande soirée pour les adhérents anciens et nouveaux.

dimanche 4 février 14h30 à la Salle Polyvalente :
théâtre (affiche ci-jointe), spectacle tout public.

dimanche 10 mars :
cabaret à Dijon (photo ci-dessous) sortie adhérents.

renseignements :
G.BOBILLOT ☏ 03 85 44 56 20

dimanche 7 avril : randonnée pédestre *"La Patrache"* à Change.

*****

HUMOUR

Club *"les Amis de Dracy"*

Nous nous sommes retrouvés le lundi 11 décembre, pour notre dernier après-midi de jeux de l'année 2023. Afin de finir l'année sur une note joyeuse, nous nous réunirons, autour d'un bon repas au restaurant. Comme nous sommes tous très gourmands, et pour le plaisir de nos papilles, notre choix s'est arrêté sur le restaurant *Le Magny* à Sassenay.

Pour le Club, la reprise se fera le 8 janvier 2024, à 14 heures. Si cela vous tente, nous vous accueillerons avec plaisir, pour découvrir nos moments de convivialité.

Le Club de "Amis de Dracy" vous souhaite une bonne année.

Contacts Bernard SIMARD, président ☏ 06 14 73 78 50
Jocelyne MICHEL, secrétaire ☏ 06 22 28 50 14

***

CRAZY PATCH

Les membres du "Crazy Patch" ont fêté la fin de l'année 2023.

BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT

Les bibliothécaires vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024 !

On ne le remarque peut-être pas depuis l'extérieur, mais la Bibliothèque a fait peau neuve en fin d'année 2023 ! Depuis novembre, en passant la porte, vous pouvez en effet constater que les locaux ont quelque peu changé. Les entreprises que la Municipalité avait contactées pour les travaux d'agrandissements ont profité des vacances de Toussaint pour les réaliser.

Soucieuse d'ouvrir dès le début de la semaine suivante, l'équipe des bibliothécaires a mis les bouchées doubles pour remettre les rayonnages en place.

Nous vous invitons tous à venir découvrir :

- le nouvel espace d'environ 15 m² créé au premier étage, où nous avons installé les BD, ainsi que les livres destinés aux juniors et adolescents.
- l'espace "Petite Enfance" repensé au rez-de-chaussée, plus clair et plus tranquille.

espace Petite Enfance

Junior / Ado , au 1er étage

Secteur "adultes"

En 2023, les abonnés de la bibliothèque de Dracy ont eu à leur disposition **185** nouveautés (romans et romans policiers), dont la plupart des prix littéraires. Alors, n'hésitez plus, abonnez-vous et vous aurez pour 2024 l'assurance d'une année littéraire riche et variée.

Au plaisir de vous retrouver à la bibliothèque de votre village, un lieu d'échanges chaleureux autour des livres.

Cotisation annuelle pour un couple ou une personne seule : 15 €, prêts illimités, 5 réunions de présentation des nouveaux livres.

Nos coups de cœur : "Veiller sur elle", "Humus", "Misericordia", "Triste tigre", "Une façon d'aimer", "Ravage", et bien d'autres, mais la liste serait trop longue …

Secteurs "Jeunesse"

Ayant gagné de l'espace sous faîtage, nous sommes intervenus auprès de l'Union Nationale CBPT *(Culture et Bibliothèques Pour Tous)* et nous avons obtenu un don exceptionnel d'une trentaine de nouveaux livres pour compléter les espaces *"Adolescents"* et *"Petite Enfance"*.

Nous espérons que les jeunes viendront en nombre profiter des locaux et des nombreux ouvrages (6 € par enfant, pour une année de lecture) !

Ecole

Les animations *"Prix des Incorruptibles"* se sont poursuivies avec les différentes classes :

- CM, classe de Francine : en janvier, venue à la bibliothèque d'un intervenant de la *Ligue de Protection des Oiseaux*.
- CE, classe d'Aurélien : avec le thème des cabanes, sur 3 mois (imagination, écriture, collage, expo) à l'école et à la bibliothèque.
- GS Maternelle / CP, classe de Marylène : ombres chinoises à la bibliothèque, en décembre.
- PS et MS, classe de Stéphanie : en janvier, animation dynamique à l'école sur "le Livre Perdu".

Les bibliothécaires vous accueillent, enfants et adultes, les mercredis et vendredis de 16h30 à 19h dans le respect des règles sanitaires

☏ **03 85 44 31 23** (aux heures d'ouverture), puis taper 3 mail : **biblio-dracy@orange.fr**

Site web catalogue en ligne : **https://cbpt71-pom.c3rb.org**

Vous aurez la possibilité d'y consulter tous les livres des bibliothèques CBPT du département, et - si vous êtes adhérent(e) de la Bibliothèque de Dracy - d'avoir accès (avec un mot de passe) aux ouvrages de votre Bibliothèque exclusivement et, si vous le souhaitez, de les réserver.

*****

Association **YOGA POUR TOUS**

La rentrée 2023-24 du yoga a démarré le lundi 11 septembre, avec une soirée découverte de l'activité. Les personnes présentes ont tout de suite adhéré au cours de Corinne. Puis, dès le jeudi suivant, nous avons enchaîné avec les habitués.

Nous nous réjouissons d'avoir retrouvé trente-huit adhérents. Avec cet effectif, nous pouvons envisager un fonctionnement pérenne de l'Association. La cotisation est de 250 € pour l'année.

Autre source de satisfaction : vingt-cinq des pratiquants sont dracysiens, ce qui peut éventuellement permettre aux nouveaux arrivés dans le village de nouer des liens.

Nous observons une augmentation du nombre de messieurs qui viennent avec leurs compagnes, pour partager avec elles ces moments de relaxation et de bien-être.

Cette année encore, nous prévoyons quatre séances de 3 heures permettant d'approfondir la pratique du yoga, les samedis matin 9 décembre, 10 février, 6 avril, 1er juin.

A la suite de notre Assemblée Générale, qui s'est tenue le 6 novembre, nous avons proposé qu'à l'occasion de certaines réunions chacun apporte des spécialités à déguster et à boire. Cela permettra un temps de rencontre bien agréable et en toute convivialité.

Horaires des cours : le lundi de 18h45 à 20h15, dans la Salle de motricité de l'école.
le jeudi de 9h30 à 11h, dans la Salle Polyvalente.

Présidente : Edwige DEBOISSY ☏ 07 81 00 53 61
Mail : yogapourtousdracy@gmail.com

Le bureau souhaite une très belle année et une bonne santé à tous les Dracysiens.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le vendredi 8 décembre, avec quelques semaines d'avance, le père Noël est venu saluer les enfants de Dracy pendant la fête de Noël de l'école. Après avoir écouté attentivement les chants des enfants, il a distribué à tous les enfants sages des papillotes en chocolat. Les plus courageux ont même pu prendre quelques photos avec lui.

Et la fête s'est poursuivie avec magicienne, DJ, assiettes gourmandes ; bière et crémant étaient proposés pour permettre de prolonger la soirée en toute convivialité ! Enfants, parents et enseignants ont ainsi pu partager un agréable moment, pour marquer le début des festivités de fin d'année. Les Dracysiens ont aussi pu récupérer les sapins qu'ils avaient commandés.

Le tirage au sort de la tombola a permis aux heureux gagnants de repartir avec de jolis lots à garder pour soi ou à offrir ! L'APE en profite pour remercier chaleureusement tous les commerçants partenaires qui ont offert un lot : Carrefour Market, le Manège de la Tuilerie, la boulangerie Cicala, l'hôtel-spa *Le Dracy*, Morey traiteur, la boulangerie *Le Pont Paron*, l'Aéroclub de Champforgeuil, Aquafun Park à Laives, Carole coiffure, Domaine Deliance, le Spot, Kart71, Quick Epil, Buffalo Grill, Ride & Wine, V & B, le "1055" et *Les terres du Moulin Madame*.

Après la fête de Noël des enfants, les bénévoles de l'APE ont fait place nette pour accueillir le marché de Noël qui s'est tenu le dimanche 10 décembre. De nombreux visiteurs ont pu profiter de plus d'une vingtaine de stands d'exposants, pour acheter des produits artisanaux locaux et faire le plein de cadeaux de Noël. Un grand merci au *"Club Blanc Couleur"* de Dracy, qui a généreusement peint de belles assiettes et bols sur le thème de Noël, les bénéfices de la vente allant à l'école.

Petite nouveauté cette année : les acheteurs ont pu faire personnaliser leur assiette, un joli cadeau à offrir.

Merci aussi à Carine JACROT qui a fait peindre aux enfants de jolis lumignons à la garderie. Enfin, merci à un grand-père talentueux qui a fabriqué de mignons petits rennes en bois, dont la vente a aussi permis de récolter des fonds pour l'école.

Prochains rendez-vous

la chasse aux œufs le 30 mars et la *"Fête du Printemps"* (anciennement salon sucré-salé) le 28 avril 2024 ! A bientôt !

BOURGOGNE BONSAÏ CLUB

C'est sur l'invitation de la *Société Mycologique* de Simandre que le BBC a tenu un stand le premier octobre dernier. Nous avons exposé une sélection de nos meilleurs bonsaïs, face à la magnifique présentation de champignons de la *Société Mycologique*. Ce fut une belle journée de rencontre et d'échange avec des gens passionnés de nature.

Le premier *DIJON BONSAÏ SHOW* a eu lieu le 22 octobre, un salon du bonsaï tenu par des professionnels de très haut niveau. Nous étions nombreux du Club à visiter ce salon, où nous avons pu admirer nombre de très beaux bonsaïs de niveau européen.

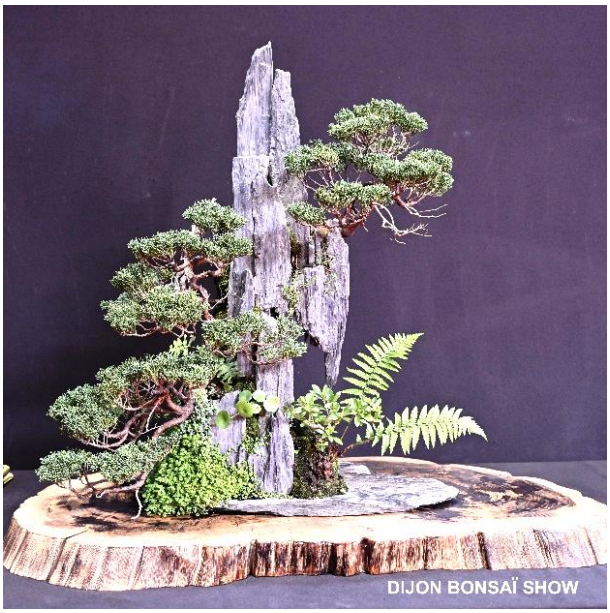

Prochaines réunions du Bourgogne Bonsaï Club : 26 janvier, 23 février, 29 mars

Pensez à apporter vos arbres, car la progression dans l'art du bonsaï ne peut se faire que par la pratique et l'échange des points de vue.

GYM VOLONTAIRE DRACY

Voici le calendrier prévisionnel des dates des activités spécifiques proposées par Alexandre le jeudi de 19h à 20h à la Salle Polyvalente.

Les adhérents (es) accèdent librement à ces séances, même s'ils (elles) ont l'habitude de fréquenter un autre cours.

Les personnes non adhérentes qui souhaitent découvrir ces activités peuvent participer à la séance de leur choix sans aucun engagement.

Par ailleurs, nous acceptons les adhésions toute l'année. Le prix est alors calculé par trimestre de présence (30 € par trimestre).

Renseignements via le mail de l'association : gymv-dracylefort@orange.fr

Noël	25 janvier	15 février	Hiver	28 mars
	Pilates	**Fitball**		**BodyZen**

11 avril	Printemps	30 mai	27 juin
Pilates		**Fitball**	**BodyZen**

Pour l'année 2023, dernière séance du mercredi

Marie, la monitrice
avec Gilbert BOBILLOT

PÉTANQUE DRACYSIENNE

Bilan 2023

Composition du Club *20 membres licenciés (compétiteurs)*
6 membres (loisirs)

2 équipes composées de 8 joueurs chacune ont évolué dans les championnats Vétérans.

Chaque rencontre se déroule en 6 tête-à-tête (2 points par victoire)
3 doublettes (4 points par victoire) et 3 triplettes (6 points par victoire)

- ***Dracy 2*** (7 clubs en 4ème division) termine à la 4ème place.
- ***Dracy 1*** (8 clubs en 3ème division) termine à la 1ème place.

Lors de la finale à Crêches-sur-Saône, qui réunissait les premiers des 4 groupes de 3ème division, ***Dracy 1*** se classe à la 2ème place et accède à la 2ème division en 2024.

- Le Club a organisé 2 rencontres sur les terrains de Dracy (terrains réaménagés avec le concours de la Mairie)
- Chaque rencontre a réuni tous les clubs, de 4ème et 3ème division et s'est terminée par un casse-croûte offert par le Club.
- Une équipe a participé aux championnats par équipe seniors et à la coupe de France.
- Participation des compétiteurs aux différents championnats de Saône-et-Loire.
- Organisation d'un concours en juin réunissant 20 triplettes

Le Club a assuré la tenue de la buvette du 14 juillet à la demande de la Mairie.

Rappel : les entraînements ont lieu de 14 à 17/18 heures, les mardis et vendredis.

Bonne année à tous.

***

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse au petit gibier va bientôt se terminer. Elle a été bien moyenne : moins de lièvres que l'année dernière. Sur un lâcher de 100 faisans, seulement une bonne vingtaine ont été prélevés ; le point positif, c'est que deux couvées de faisans ont été aperçues.

Pour le gros gibier, une première battue a eu lieu le 9 décembre. Des chevreuils ont été manqués, et nous n'avons pas vu de sangliers. Plusieurs propriétaires m'ont contacté pour des dégradations que les sangliers ont commises au *Domaine de l'Orbize*, mais nous ne pouvons pas faire grand chose, car il est bien sûr interdit de tirer avec des carabines de gros calibre en plein lotissement ! Il semblerait que, pendant la journée, des sangliers se réfugient dans la friche à côté de la maison BALLAND, comme ils ont coutume de le faire dans les buissons épais ou les bois non entretenus, même s'ils ne sont pas forcément là tout le temps. Mais plus il y a de friches, plus il y a de sangliers.

Pour plus d'informations, attendons la fermeture de la chasse au gros gibier, le 28 février.

A bientôt.

TENNIS CLUB DE DRACY

Allée des Fougères **www.tennis-dracy.fr**

Au club de tennis, l'activité a repris fin septembre, avec les cours jeunes, dispensés par Arnaud BONNEFOY, le mercredi après-midi et vendredi soir, et les cours de Tennis fauteuil, encadré par Camille CHÉLI, le vendredi après-midi.

Une équipe messieurs +45 a participé au championnat départemental par équipe.
L'équipe dame +35 s'est bien défendue au niveau régional : 3ème sur six équipes à égalité de points avec elle de Gray.

Ces équipes ont pu profiter de la nouvelle structure qui permet de recevoir les joueurs. Des jeunes et des adultes participent au championnat individuel, qui s'étalera jusqu'à fin février, selon les classements.

Les cours adultes (4 groupes) encadrés par Christophe LÉCRIVAIN ont repris début décembre. Le championnat interclub senior d'hiver débutera en janvier, avec 2 équipes engagées.

Le Tennis Club vous souhaite une belle et heureuse année 2024

***

QI GONG

Le Qi Gong est un art énergétique chinois pratiqué depuis des millénaires.

Qi Gong signifie "le travail de l'énergie" : Qi (Energie) Gong (Travail).
Cette pratique consiste à effectuer des enchaînements de postures simples, statiques ou dynamiques, accessibles aux personnes de tout âge.
Le Qi Gong est reconnu pour maintenir une bonne santé physique par la bonne circulation de l'énergie interne, qui harmonise et dynamise tout l'organisme. Sa pratique régulière permet aussi une stabilité des émotions et une réduction de la "pression mentale" pour revenir à un calme intérieur.

Le Qi Gong rassemble 4 éléments principaux :
- Le Do-In (automassage Chinois) - Les postures - La méditation - Les soins énergétiques.
Tout ceci induit un renforcement de la santé et un bien-être intense au quotidien.
Pratiqué en groupe, il a des effets d'autant plus puissants que l'énergie est concentrée.

Nous vous accueillons pour un essai gratuit de "découverte du Qi Gong", un lundi de 14h à 15h15 à la Salle Polyvalente dans une ambiance bienveillante et chaleureuse !

CLUB BLANC COULEUR

Un trimestre riche en activités, avec notre stage sur deux jours, par groupe de dix personnes, avec Olivia GUEZ, une intervenante extérieure.

Au programme, démonstrations de nouvelles techniques (faux-marbre, peinture au doigt). Des réponses à nos questions diverses ont rendu ce moment enrichissant.

Le partage du déjeuner pique-nique sous le soleil a contribué également à ce beau moment de convivialité.

Nous avons eu le plaisir de participer à nouveau au marché de Noël de l'Association des Parents d'Elèves, avec la décoration de petites assiettes et coupelles sur le thème de Noël qui ont été vendues au profit de l'APE.

Remise des assiettes Blanc Couleur
à l'Association des Parents d'Elèves

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2024

***

pensées

Ce que tu peux faire demain, fais-le aujourd'hui. proverbe grec

Quand j'ai tort, j'ai mes raisons, que je ne donne pas. Ce serait reconnaître mes torts ! Raymond DEVOS

Un jour, j'irai vivre en Théorie, car en Théorie tout se passe bien.
anonyme

Carnet de deuil

Aînée d'une famille de quatre enfants, **Jeannine DUTHEIL**, née VANDROUX le 19 septembre 1930, a eu une enfance heureuse à Saint-Rémy, marquée toutefois à l'adolescence par le décès de sa petite sœur Jacqueline soignée pour une méningite tuberculeuse, maladie dont à l'époque on ne guérissait pas.

Ses études commerciales ont été interrompues par ce drame, mais quelques mois plus tard elle a réussi au concours d'entrée à l'Ecole d'Infirmières de Chalon. Cette profession a été pour elle une vraie thérapie. Dotée d'une grande résistance physique et morale, elle s'est donnée à fond dans ce métier passionnant, afin d'aider les autres, de répondre à leurs souffrances, et pendant toute sa carrière elle a pu enrichir ses connaissances médicales dans le service de Médecine de l'Hôpital de Chalon. Elle a travaillé huit ans comme infirmière, puis, grâce à sa confiance en elle, elle a pu monter dans la hiérarchie et s'épanouir en tant que surveillante jusqu'à sa retraite.

Elle a eu une vie très harmonieuse et fusionnelle avec son mari Yves, au 17 de l'allée des Sorbiers, Domaine de l'Orbize. Pendant 36 ans, leur vie a été marquée par une grande spiritualité, et c'est toujours d'une manière discrète qu'ils ont fait le bien autour d'eux.

Elle pratiquait le jardinage, fleurissait avec soin son grand jardin, maîtrisait Internet, appréciait les nombreux voyages avec un mari très érudit qui lui a fait découvrir de nombreux pays, en particulier l'Espagne. Toujours à l'écoute de son corps, elle pratiquait yoga et méditation.

A son veuvage en 2006, ce fut une seconde vie qu'elle a essayé d'ensoleiller au maximum, tout en cherchant à apprivoiser sa peine. Elle était très protectrice pour sa famille - elle adorait son seul neveu Jean-Philippe - et aussi pour ses amis. L'amour du travail bien fait la rendait méticuleuse et ordonnée. Très cérébrale, elle réfléchissait toujours beaucoup.

Sa fin de vie a été brutale, mais elle a pu rester dans sa belle maison jusqu'à son décès le 28 juin 2023. La photo ci-dessus a été prise le jour de Noël 2022.

Ses obsèques religieuses se sont déroulées à l'église Ste-Thérèse, à Saint-Rémy, où elle a été inhumée.

Le "Journal de Dracy" présente à sa famille toutes ses condoléances.

***

Disparition d'une figure de Dracy

Jean CUINET nous a quittés lundi 18 décembre à l'âge de 89 ans.

De lui, émanaient chaleur et amitié. Il aimait partager sa passion pour les modèles réduits : avions, bateaux, matériels d'armement, etc. Il allait aussi récupérer chez Emmaüs des boîtes de modèles réduits incomplètes et fabriquait les pièces manquantes ou déficientes.

Pour le JDD, lors d'un rendez-vous de janvier, il avait présenté une partie de sa collection.

Avec Georgette, son épouse, il aimait recevoir les amis du quartier ou de plus loin.

A leurs deux enfants, à leur petite-fille tant chérie, à Georgette qui l'a accompagné jusqu'à son dernier souffle, le "Journal de Dracy" présente ses condoléances les plus chaleureuses.

Jean-Claude REMOUÉ

Annonces paroissiales

Permanences à la maison paroissiale

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 - Givry
☏/répondeur : 03.85.44.32.39.
du mardi au vendredi de 10h à 12h.
mardi et vendredi de 17h à 18h30.
mercredi de 16h30 à18h.
E-Mail paroissestsymphorien@akeonet.com
Site internet : saintsymphorien.net

Messes anticipées du samedi soir

à 17h30 à l'église St-Jean-des-Vignes
à 18h à Notre-Dame de la Citadelle
à 18h30 à l'église Ste-Thérèse de St-Rémy

Messes dominicales

- 9 heures à l'église de Dracy en janvier et mars, à l'église de St-Denis-de-Vaux en février.
- 10h30 à l'église de Touches.

Messes en famille à l'église de Touches les 4 février et 17 mars.

En semaine

mardi et mercredi : messe à 18 heures à Givry.
jeudi : messe à 9 heures à Givry.

Fête de la Saint-Vincent : samedi 20 janvier
9h30 à Saint-Martin-sous-Montaigu et 9h30 à Touches – 11 heures à Givry.

Dates des rencontres (prière des mères, chapelet, Bible en tutoriels, MCR …) : ne pas hésiter à se reporter à l'affichage sur les portes des églises ou le site de la paroisse.

À NOTER Visite pastorale de notre évêque dimanche 4 février, mardi 6 et mercredi 7 février.

***

solutions des mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
1	H	A	I	G	N	E	R	E
2	O	C	E	A	N	I	E	N
3	S	A	R	M	E	N	T	■
4	P	C	R	■	■	U	N	E
5	I	I	■	A	G	■	I	T
6	C	A	S	S	I	S	■	E
7	E	S	C	A	R	G	O	T
8	S	■	I	R	O	N	I	E

Horizontalement : **1**. Haigneré (Claudie). **2**. Océanien. **3**. Sarment. **4**. PCR. Une. **5**. II. AG (Assemblée Générale). It. **6**. Cassis. **7**. Escargot. **8**. Ironie.

Verticalement : **I**. (les) Hospices. **II**. Acacias. **III**. Ierr (Rire). SCI (Société Civile Immobilière). **IV**. Gam (Gamay). Asar (Rasa). **V**. NNE (Nord-Nord-Est). Giro. **VI**. Einu (Unie). SGN (Sélection Grains Nobles). **VII**. Retni (Inter). OI. **VIII**. En. Etête.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour des informations officielles, s'adresser au Secrétariat ou consulter le site de la Mairie http://www.mairie-dracy-le-fort.fr.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du mercredi 6 septembre 2023 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Bernard TUETEY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration : Danièle GODEY procuration à Dominique PETITJEAN – Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE.

Secrétaire de séance : Marie-Claude PALMACE.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Renouvellement de la convention d'utilisation de la salle de motricité à titre gratuit par une association locale

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'accompagnement des associations dracysiennes et de leur fonctionnement, plusieurs bâtiments communaux sont mis à leur disposition à titre gratuit pour qu'elles puissent organiser leurs activités et animations.
Compte tenu du nombre de personnes pratiquant le yoga et du fait que la salle des Associations n'est plus adaptée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la mise à disposition à titre gratuit et exceptionnel de la salle de Motricité du Groupe Scolaire au profit de l'Association *"Yoga pour Tous"*. Une convention de mise à disposition sera établie avec l'Association et prendra effet le 11 septembre 2023 jusqu'au 5 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Vote Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 0

POINT N°3 : Mise à jour du classement des archives communales

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une visite de diagnostic des archives communales a été réalisée le 31 juillet 2023, en présence de M. Théo MINTZIOR, archiviste au *Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale* de Saône-et-Loire. Pour rappel, les archives de la commune de Dracy-le-Fort ont déjà fait l'objet d'un classement en décembre 2015, ce qui a donné lieu à la rédaction d'un inventaire détaillé.
Une nouvelle opération de tri, d'élimination, de classement, ainsi que de sensibilisation du personnel, s'avère nécessaire. Selon le devis fourni par le service compétent en la matière, le coût de cette intervention est chiffré à 4 550 € TTC et la durée de l'intervention estimée à 13 jours.
La Commune ayant déjà bénéficié d'une subvention pour ce type de maintenance en 2015, cette nouvelle mise à jour ne pourra pas faire l'objet d'un soutien financier du département.
Monsieur le Maire propose de prévoir la mise en œuvre de cette opération de maintenance pour l'année 2024, de la confier au service *"archives"* du *Centre de Gestion* de Saône-et-Loire et de valider le devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°4 : Délibération pour l'attribution de titres-restaurant aux agents communaux

(annule et remplace n° 45-2022)

La loi du 26 janvier 1984 pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents. Il s'agit d'une obligation légale et d'une dépense obligatoire qui doit figurer dans le budget des collectivités territoriales.
L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'éducation et des loisirs, et à les aider à faire face à des situations difficiles.
Dans ce cadre, peuvent être octroyées des prestations d'action sociale individuelles ou collectives, qui présentent les caractéristiques suivantes :
➔ le bénéficiaire doit participer (hormis dispositions spécifiques à certaines prestations) à la dépense engagée. Cette participation doit tenir compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.
➔ ces prestations ne constituent pas un élément de la rémunération, et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.
Il appartient à l'organe délibérant de déterminer le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.
La gestion des prestations peut être assurée :
- par les collectivités locales et établissements publics territoriaux ;
- pour tout ou partie et à titre exclusif, par des organismes à but non lucratif ou des associations nationales ou locales type loi 1901.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Décide les dispositions suivantes :

Article 1 : *Nature des prestations*
Il est décidé de mettre en place des titres-restaurant au profit des agents de la collectivité à compter du 1er octobre 2023.
Article 2 : *Bénéficiaires*
Pourront bénéficier de ces prestations les agents ne disposant pas sur leur lieu de travail d'un espace de restauration collective ou d'un repas pris en charge par la collectivité :
- Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ;
- Les agents contractuels de droit public et de droit privé en activité.

Article 3 : *Participation des bénéficiaires*
Le montant du titre-restaurant sera de 8 €, réparti de la manière suivante :
- 4,80 € à la charge de la Commune ;
- 3,20 € à la charge de l'agent.

Article 4 : *Modalités de mise en œuvre*
Ce ticket restaurant sera mis en œuvre de la façon suivante :
- ✓ Titre-restaurant papier sous forme de chéquier ;
- ✓ Attribution d'un titre-restaurant par jour de travail effectif et à condition que le repas soit compris dans l'horaire de travail journalier. Les agents absents (pour congé annuel, arrêt maladie …) ne bénéficieront pas des titres-restaurant.
- ✓ Le nombre de titre-restaurant mensuel sera proratisé en fonction du temps de travail (19 pour un temps plein, 15 pour un temps partiel de 80% …).

- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et à mettre en place l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces titres-restaurant.

POINT N°5 : Délibération pour le renouvellement de luminaires vétustes *"luminaires éligibles"*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de renouvellement de 20 luminaires.
Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 15 juin 2023 précise le coût estimatif HT à la charge de la Commune, soit : 3 339,65 €

Montant estimatif des travaux HT	9 541,86 €
Participation du SYDESL et Fonds Vert (65% montant subventionné)	6 202,21 €
Contribution estimative de la Commune HT (arrondie)	3 339,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Accepte le projet présenté par le SYDESL ;
- Donne son accord pour le financement ;
- Indique que la contribution communale a été inscrite au budget 2023 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°6 : Délibération pour le renouvellement de luminaires vétustes non éligibles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de renouvellement de 41 luminaires.
Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 20 juin 2023 précise le coût estimatif HT à la charge de la Commune, soit : 19 560,81 €.

Montant estimatif des travaux HT	19 560,81 €
Participation du SYDESL	0,00 €
Contribution estimative de la Commune HT (arrondie)	19 560,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Accepte le projet présenté par le SYDESL ;
- Donne son accord pour le financement ;
- Indique que la contribution communale a été inscrite au budget 2023 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°7 : Délibération pour modification de l'éclairage nocturne public

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire et qu'à ce titre il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation.
Vu le Code Civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement ;
Vu la Loi du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022 relative à la modification des conditions d'éclairement nocturne en période hivernale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Adopte le principe d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 6h00 entre les mois d'avril et octobre ;
- Donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage publique, dont la publicité sera faite le plus largement possible.

Monsieur le Maire précise qu'en lien avec la prochaine réunion *secteur* organisée par le SYDESL, une réflexion sera engagée sur la possibilité de réguler davantage la luminosité en fonction des différents secteurs et/ou des axes routiers, ce qui serait un vecteur d'économie dans un premier temps, mais aussi d'innovation en matière de gestion d'éclairage public.

POINT N° 8 : Délibération pour transfert de charges (piscine de Saint-Rémy) et actualisation de la compétence *"abribus"*

La *Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges* (CLETC) s'est réunie le 10 juillet 2023, afin d'adopter le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées liées :
- au transfert des charges de la piscine *Camille MUFFAT* de Saint-Rémy au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- à l'actualisation de la compétence *"abribus"* dans les statuts du Grand Chalon.

La CLETC a approuvé à l'unanimité le rapport, et en particulier la méthode d'évaluation des charges transférées liées à ces transferts et le coût net des charges transférées pour chaque commune-membre.
Le montant des charges transférées par commune concernée est évalué comme suit :

Commune	Coût net global annuel des charges transférées en €
Saint-Rémy	78 498

Le niveau des charges transférées est nul pour les autres communes.

Considérant que les conseils municipaux des communes-membres doivent se prononcer sur les conclusions du rapport établi par la CLETC concernant le transfert au Grand Chalon des charges de la piscine *Camille MUFFAT* de Saint-Rémy au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire et l'actualisation statutaire concernant la compétence *"abribus"*,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- approuve le rapport de la CLETC du 10 juillet 2023 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

POINT N°9 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

POINT N°10 : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

➔ Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest - 27 juin

Monsieur le Maire et Monsieur PAUCHARD ont assisté à l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest Chalon, au cours de laquelle les principaux points suivants ont été abordés :
- La présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Services (RPQS) 2022 ;
- L'abandon de la télé-relève (dysfonctionnement des modules de télé-relève constaté, traçabilité de la localisation des compteurs, regard visuel du dispositif …) ;
- La présentation des travaux en cours (renouvellement de réseaux et réhabilitation d'ouvrage).

➔ Rentrée scolaire - 4 septembre

Les effectifs pour l'année scolaire 2023/2024 sont les suivants :
- Classe PS/MS : 5 PS + 13 MS = 18 ;
- Classe GS/CP : 9 GS +14 CP = 23 ;
- Classe CE1/CE2 : 13 CE1 + 15 CE2 = 28 ;
- Classe CM1/CM2 : 16 CM1 + 7 CM2 = 23.

} soit un total de 92 élèves.

Informations du Maire

- **Investissements communaux - attribution de subventions**

Dans les investissements programmés en 2023, le projet de réfection des trottoirs de la rue du Buet était éligible à une subvention, au titre du dispositif de la répartition du produit des amendes de police du Conseil Départemental de Saône-et-Loire. Après instruction, les services compétents n'ont pas considéré le dossier comme recevable.

- **Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives 2023** (FAAPAS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce fonds intercommunal a été remanié pour une plus grande équité entre les différentes associations sportives, mais reconduit pour l'année 2023.
Au même titre que les années antérieures, sont éligibles au FAAPAS plusieurs associations sportives dracysiennes *(Pétanque Dracysienne / Gym volontaire / Tennis Club de Dracy / Yoga pour tous)*, entre lesquelles une enveloppe de 3 171 € a été répartie.

- **Universités d'Été 2023**

Les élus dracysiens sont conviés à prendre part aux Universités d'Été du Grand Chalon qui se tiendront le vendredi 29 et le samedi 30 septembre, sur le thème *"Tous engagés"*. Le vendredi soir, cette édition comprendra une conférence inaugurale de Martial FOUCAULT, et le lendemain des ateliers participatifs d'une durée d'une heure et demie, qui seront animés par des intervenants spécialisés, sous une forme dynamique, participative et co-constructive.

- **Calendrier des manifestations à venir**

- Une marche pour *Octobre Rose* : le 1er octobre (organisée par le C.C.A.S.) ;
- La *Bourse aux Jouets et Matériels de Puériculture* : le 8 octobre (organisée par le C.C.A.S.) ;
- Les *"Automn'Arts"* - 4ème édition : le 14 et 15 octobre.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale** (APC)

L'Agence est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. Entre juin et août, ce sont 74 clients qui ont pu en bénéficier. Depuis sa réouverture en novembre 2021 jusqu'au 1er septembre, 259 clients ont eu recours à ce service de proximité.

- **Documents disponibles**

✓ Activités marquantes 2022 et perspectives de la *Direction Départementale des Territoires* de S-et-L ;
✓ Rapport d'activité du *Centre de Gestion 2022* ;
✓ Nouveau règlement d'intervention du *Service de Défense d'Incendie et de Secours* ;
✓ Lettre de la *Sécurité routière* - septembre 2023.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 2 octobre 2023 à 19h à la Mairie**.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35. Signature pour accord des membres présents.

La Secrétaire, Marie-Claude PALMACE Le Maire, Olivier GROSJEAN

***

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du lundi 2 octobre 2023 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Bernard TUETEY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON.

Excusées ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL procuration à Denis VIGIER – Mireille MENAND procuration à Danièle GODEY – Thibaut COLIN procuration à Nathalie BLACHON.

Secrétaire de séance : Bernard TUETEY.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
- Reprise de la compétence *"Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques"* au Syndicat Départemental des Énergies de Saône-et-Loire (SYDESL). Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 6 septembre 2023

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2023. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour le renouvellement d'un placement financier

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le placement de 300 000 € auprès du Receveur arrivera à échéance le 19 octobre 2023 et qu'il convient de le reconduire pour un an au taux nominal en vigueur au moment de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°3 : Délibération pour la révision complète du règlement du cimetière communal

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité publique, la salubrité publique et la décence dans l'enceinte des cimetières communaux,
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de révision complète du règlement du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Abroge tous règlements antérieurs ;
- Adopte le règlement du cimetière communal présenté ;
- Précise que le règlement est annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

POINT N°4 : Délibération pour une participation aux frais de formation pour un agent

Un agent ayant pour projet de passer son permis de conduire B, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux que les coûts afférents aux frais de formation (code de la route et heures de conduite) soient pris en charge par la Commune à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT N°5 : Délibération pour la dénomination d'un chemin communal

Monsieur le Maire ayant proposé de dénommer *"chemin du Hameau"* le cheminement piétonnier reliant "Le Hameau" à la *rue Pierre Forey*, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité se range à cette suggestion.

POINT N°6 : Délibération pour la désignation d'un référent déontologue des élus et pour l'adhésion à la mission d'assistance

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, *"tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes"* ;
Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire ;
Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;
Considérant que le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;
Considérant que le Centre de Gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches, afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Décide de désigner, en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
  - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
  - Monsieur Christian BAUZERAND, magistrat administratif ;
  - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
  - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
  - Monsieur Xavier MONLAÜ, magistrat administratif ;
- Précise que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de fonction de ces référents, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion ;
- Fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- Fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention ;
- Adopte la charte de l'élu local telle que définie ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 2

POINT N°7 : Reprise de la compétence *"Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques"* au Syndicat Départemental des Énergies de Saône-et-Loire (SYDESL)

Considérant la volonté de la Commune de récupérer la compétence IRVE pour l'exercer en nom propre ou la déléguer à une collectivité autre que le SYDESL,
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SYDESL exerce aujourd'hui cette compétence, à savoir : *"En cas d'offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables …, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules …, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et*

l'exploitation de telles infrastructures ou points de ravitaillement. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ….
Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale [en l'occurrence Le Grand Chalon] [...], aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité [en l'occurrence le SYDESL] [...].
Sans préjuger de l'avis des consultations prévues par d'autres législations, l'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité ou de gaz et le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ou de gaz émettent un avis sur le projet de création d'infrastructures de charge ou de points de ravitaillement en gaz [...]
Lorsque la compétence a été transférée aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant les compétences en matière d'aménagement, [...] ou aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité [...], son titulaire peut élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables dans le cadre du code de l'énergie."

Bien que satisfaite des services proposés en matière d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques et hybrides rechargeables et du prix de la recharge pour les usagers, la Commune souhaite récupérer la compétence susmentionnée pour la remettre au Grand Chalon.
En effet, en vertu de sa compétence en matière d'aménagement et de sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, le Grand Chalon a délibéré le 22 juin 2023 afin de proposer une évolution statutaire visant à un transfert de la compétence facultative *"Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques"*, cela dans l'optique de mettre en place un schéma directeur intercommunal et de coordonner un déploiement densifié sur le territoire intercommunal.
La Commune doit tout d'abord reprendre la compétence susmentionnée avant d'en transférer l'exercice au Grand Chalon.
La Commune doit délibérer sur la reprise de la compétence, rendre exécutoire cette délibération et la notifier au SYDESL, qui devra alors délibérer à son tour. En cas de délibération concordante et conformément à ses statuts, *"La reprise prend effet au premier jour du troisième mois suivant la date à laquelle la délibération du membre est devenue exécutoire <u>sauf accord des parties sur une autre date d'effet du retrait</u>"*. Un arrêté préfectoral viendra constater la reprise de la compétence et la modification du périmètre du SYDESL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Demande la reprise de la compétence IRVE ;
- Sollicite une délibération concordante auprès du SYDESL, pour une reprise de la compétence au 31 décembre 2023 minuit ;
- Autorise le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant, et en particulier la rédaction et la signature du procès-verbal ;
- Notifie la présente délibération au SYDESL et à la Préfecture de Saône-et Loire.

POINT N°8 : Bilan du périscolaire 2022/2023

La nouvelle année scolaire 2023/2024 ayant commencé depuis peu, Monsieur le Maire fait état du bilan provisoire du service périscolaire 2022/2023 qui présente un déficit de 30 731,80 €.

RECETTES			*DÉPENSES*		
Facturation (sept à déc 2022	=	27 538,95 €	API RESTAURATION	=	31 868,47 €
Facturation (janv à juillet 2023)	=	37 713,70 €	Charges de personnel	=	57 336,15 €
			Charges générales (eau/électricité/ménage)	=	6 622,46 €
			Frais bancaires (Trésor Public)	=	157,47 €
Total :		65 252,75 €	Total :		95 984,55 €

Monsieur le Maire précise qu'il manque à ce jour les factures relatives à la consommation d'eau et de gaz. Une fois le calcul du déficit ajusté, les Conseillers Municipaux recevront l'information lors de la prochaine séance.

POINT N°9 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

POINT N°10 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

➔ Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest - 26 septembre

Monsieur le Maire et Monsieur PAUCHARD ont assisté à l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest Chalon, au cours de laquelle les principaux points suivants ont été abordés :

- La révision des statuts de la SMECSO au 1er janvier 2024, à savoir :
  - Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour chaque commune (problématique liée au quorum) ;
  - Changement du siège social du syndicat (anciens locaux dans la trésorerie de Buxy) ;
- Le renouvellement constant des canalisations sur l'ensemble du territoire de la SMECSO *(Société Maintenance Exploitation Chauffage du Sud-Ouest)*, malgré la hausse du prix des matériaux ;
- La hausse de 5,46% de l'abonnement SUEZ ;
- La programmation des travaux en 2024 :

Sur le prochain exercice, ce sont 1 200 000 € (honoraires et imprévus compris) qui seront fléchés sur des travaux de remplacement de canalisations. A la lecture du programme présenté, la commune de Dracy-le-Fort ne serait concernée que pour la *rue des Champs*, dont les canalisations sont anciennes (renouvellement en 2025), ainsi que pour celles de la *rue du Pressoir*, le long du "Champ Pacaud", entre le début du village et l'entrée du Centre Orthopédique Médico-Chirurgical (en 2024).

➔ Comité syndical du SYDESL - 28 septembre

Messieurs BEUGNET et VIGIER se sont rendus au comité syndical du SYDESL. Au cours de la séance, il a été question :

- de la thématique *"éclairage intelligent"*, qui intéresse plusieurs communes, et sera développée et approfondie dans les prochains mois ;
- du programme de travaux 2024 ;
- du retrait de la compétence IRVE *(Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique)* du SYDESL au profit d'une autre intercommunalité pour certaines communes ;
- de la mise en place de formation pour le *Système d'Informations Géographiques* ;
- du renouvellement du groupement de commande au profit de *"Gaz de Bordeaux"* ;
- de l'évolution de la loi sur la prise en charge des raccordements électriques : à compter du 10 septembre 2023, toutes les contributions seront financées par le pétitionnaire.

Informations du Maire

- **Enquête publique - l'élaboration du projet de zonage des eaux pluviales**

Prochainement, le Grand Chalon procédera à une enquête publique sur le projet d'élaboration de zonage des eaux pluviales des 51 communes de l'agglomération chalonnaise. Elle se déroulera du 16 octobre à 9h au 15 novembre 2023 à 17h. Le rapport et le registre d'enquête seront disponibles pour le public pendant toute la durée de l'enquête (environ un mois).

- **Opération *"Nettoyons la Nature"***

Le 22 septembre, en présence de Danièle GODEY (conseillère municipale), les 92 écoliers dracysiens, de la petite section de maternelle au CM2, ont participé pour la 6ème année consécutive à l'opération *"Nettoyons la nature"* initiée par le groupe *LECLERC.* Tous les ans, cette opération réunit les acteurs conscients de la nécessité d'agir concrètement pour protéger l'environnement. Comme chaque année, accompagnés de leurs enseignantes, les élèves se sont rendus à la zone de loisirs jouxtant la salle polyvalente *André JARROT*, dans le respect des règles d'hygiène (gants et chasubles). Ce sont 10 kg de déchets qui ont ainsi été ramassés.

- **Installation d'un composteur au Groupe Scolaire**

L'objectif pédagogique est double : faire connaître les caractéristiques de la matière et sensibiliser à la protection de l'environnement. En s'appuyant sur l'observation de déchets ramassés lors d'une sortie par exemple, les élèves peuvent être invités à caractériser et identifier chaque matière. Cela conduit naturellement au tri des déchets, avec de nombreux prolongements possibles : la différentiation des poubelles, le parcours des déchets, le cycle de la matière, la course au tri, etc. C'est souvent l'occasion de mettre en place le tri et les collectes solidaires (piles, ampoules, bouchons, stylos, etc. et compost évidemment). Le 26 septembre dernier, en lien avec le service de la Direction Environnement du Grand Chalon, un composteur a été installé dans l'enceinte du groupe scolaire dracysien.

- **L'actualisation du dispositif "participation citoyenne" - voisins vigilants**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la signature en novembre 2012 d'un protocole entre l'État, Dracy-le-Fort et la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal, la Commune s'est inscrite dans le dispositif de participation citoyenne intitulé *"Voisins Vigilants"*, qui a pour vocation d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité (adoption de réflexes simples d'observation, de protection, et de solidarité).
Ce dispositif étant toujours d'actualité, les services de gendarmerie ont demandé à la Commune de procéder à son actualisation.
Aujourd'hui, ce réseau se compose de 23 Dracysiens répartis sur l'ensemble du territoire communal.

- **Réflexion sur la création d'un centre aéré à Dracy**

Suite à des conversations lors des *"Terrasses de Dracy"*, le 11 juillet un temps d'échanges s'est tenu avec quelques parents qui se sont interrogés sur le bien-fondé de créer un centre aéré à Dracy.
Devant réaliser des travaux dans ses bâtiments et manquant de personnel qualifié, la commune de Givry a décidé tout début septembre de ne plus accueillir les enfants des villages environnants. Face à cette situation, un sondage sera réalisé très prochainement auprès des familles dracysiennes.
En fonction du résultat obtenu, une réflexion pour la création d'un centre aéré sur le territoire communal pourrait être engagée avec, si besoin, le concours d'un cabinet spécialisé pour accompagner la collectivité dans cette démarche (déclaration auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, habilitation et gestion des locaux mis à disposition, passage de convention avec la CAF, gestion des locaux, élaboration de projets pédagogiques …).

- **Milieu associatif**

◦ Assemblée Générale du Tennis Club - 8 septembre

Monsieur le Maire s'est rendu à l'Assemblée Générale du Tennis Club, au cours de laquelle le bilan de l'année a été dressé, avec les principaux points suivants :

- ✓ Le bureau a été renouvelé comme suit :
  - M. BLANCHET, Président ;
  - M. DEBOISSY, Vice-président et responsable de la section "Tennis Fauteuil" ;
  - M. MENAND, Trésorier ;
  - Mme FOULQUIER, Juge arbitre ;
  - Mme THIERY, Responsable de l'école de Tennis ;
  - M. de BEAUREPAIRE, Animation ;
  - M. BUIREY, Entretien ;
  - Mme BLANCHET, Secrétaire.
- ✓ Le Club se porte bien sur le plan financier ;
- ✓ Le tournoi estival du 3 septembre a rencontré un franc succès, avec 115 compétiteurs. Et un fauteuil handisport a été offert par le *Lions Club* à l'occasion de la remise des trophées ;
- ✓ Des remerciements sont adressés à la Municipalité pour les travaux réalisés sur les vestiaires et pour la création d'un Club house.

◦ Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves - 25 septembre

Dans le cadre de son Assemblée Générale, l'Association des Parents d'Élèves s'est déroulée en présence de Madame PETITJEAN, Monsieur le Maire étant excusé. Au cours de la réunion, le bureau a été renouvelé comme suit :

- Mme TERRIER, Présidente
- Mme LACROIX, Trésorière
- Mme DUCAS, Secrétaire
- M. MESKEL, Président Adjoint
- M. BERTRAND, Trésorier Adjoint
- Mme RACINE, Secrétaire Adjointe

Il a également été question des prochaines manifestations que l'APE pourrait organiser dans les prochains mois (vente des sapins, marché de Noël, kermesse, salon sucré-salé …).

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale**

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. En septembre, 29 clients en ont bénéficié.

- **Transmission de divers documents**

◦ Calendrier des commissions thématiques pour la préparation du budget 2024 ;
◦ Calendrier des Conseils Municipaux pour 2024.

- **Documents disponibles**
  - ✓ La lettre de la *Commission départementale de la présence postale territoriale* 2023 ;
  - ✓ Le bilan d'activité 2022 du SYDESL.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **samedi 14 octobre 2023 à 10h à la Mairie**.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Secrétaire, Jean-Bernard TUETEY Le Maire, Olivier GROSJEAN

***

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du samedi 14 octobre 2023 - 10h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Bernard TUETEY – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Mireille MENAND.

Excusées ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Florian PARDON procuration à Martial BEUGNET – Thibaut COLIN procuration à Olivier GROSJEAN.

Absente : Nathalie BLACHON.

Secrétaire de séance : Danièle GODEY.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 2 octobre 2023

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2023. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour la souscription d'un emprunt bancaire

Vu le budget primitif voté le 13 mars 2023 ;
Considérant que le programme d'investissement de l'année 2023 fait ressortir un besoin de financement notamment pour les projets relatifs à la réhabilitation d'une propriété situé au 19, rue du Moulin Madame acquise par la Commune,
Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 200 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.
Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires et que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après étude des différentes offres reçues, Monsieur le Maire propose de retenir celle dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Etablissement bancaire : Caisse d'Épargne Bourgogne / Franche-Comté ;
- Montant du contrat de prêt : 200 000 € ;
- Durée du contrat de prêt : 10 ans ;
- Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Date de validité : un mois à dater de l'édition de l'offre ;
- Montant de la première échéance : 5 986,45 € ;
- Taux d'intérêt révisable indexé sur le taux du livret A : 3,5% ;
- Commission d'instruction : 0,10% déduit du premier déblocage des fonds ;
- Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité de 3% du capital remboursé.

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne / Franche-Comté l'emprunt d'un montant total de 200 000 € et d'approuver les caractéristiques des emprunts visées ci-dessus ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'établissement bancaire tous documents se rapportant à cet emprunt.

Informations du Maire

Chaque été, des administrés attirent l'attention des services de la Mairie sur l'absence d'entretien des accotements à l'intersection de la *rue de la Foussotte* et de la route départementale RD 978, dite *"Route d'Autun"*.

Du fait du relief de ce secteur, les herbes hautes (plus de 60 cm par endroits) occultent la visibilité des automobilistes arrêtés au "stop". Avec le flux journalier important des véhicules empruntant la RD 978, avec la vitesse excessive de certains usagers malgré la limitation à 70 km/h et avec le défaut d'entretien des accotements, cette intersection est devenue particulièrement dangereuse. Devant le caractère accidentogène de l'endroit et la récurrence des plaintes à ce sujet, à titre exceptionnel la Mairie a fait réaliser le broyage des végétaux sur l'accotement incriminé par le service technique communal et a contacté le vice-président du Conseil Départemental en charge de la voirie pour le saisir du problème.

En réponse à ce courrier, le président du Conseil Départemental a fait savoir que, bien que la sécurité soit l'enjeu principal du Département dans son action de fauchage raisonné, la multiplicité des carrefours ne permet pas d'engager ce type d'action de manière simultanée sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, compte tenu des caractéristiques propres à cette intersection, la Mairie a prié les services départementaux de bien vouloir intégrer celle-ci au plan d'intervention relative aux *zones de vigilance*.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 6 novembre 2023 à 19h à la Mairie**.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h25.

Le Secrétaire, Danièle GODEY Le Maire, Olivier GROSJEAN

***

COLLECTE DES DÉCHETS

Ordures ménagères : **bac vert**, le **mardi matin**. Déchets ménagers. Sortir la poubelle le **lundi soir**.

Recyclables : **bac jaune**, le **vendredi matin** des **semaines** calendaires **impaires** : les **vendredis** 19 **janvier**, **2** et **16 février**, **1er, 15** et **29 mars**, **12 avril** 2024, pour tous les emballages (métal, cartons légers, briques, flacons, bouteilles en plastique, barquettes, pots de yaourt, films et sacs plastiques …). Le bac doit être sorti le **jeudi soir**.

Les **bouchons** de **plastique** doivent être soit vissés sur les bouteilles (si possible écrasées) pour le bac jaune, soit déposés, ainsi que les bouchons de liège, à la boulangerie ou chez Monsieur Jean Marc CHARLES 8, allée des Marronniers, pour l'association *"Monsieur Bouchons"*.

Quatre **colonnes** à **verre** (bouteilles et bocaux) sont en place sur la Commune
Rue du Buet Impasse Paul-Frédéric de Cardon Salle polyvalente Zone artisanale de la Tuilerie
N'étant pas composé uniquement d'oxyde de silicium, de sodium et de calcium, le verre de vaisselle, de miroir et de vitrage n'est pas recyclable ("60 millions de consommateurs" n°508).

Papiers et **textiles** : à déposer dans les colonnes spécifiques, près des colonnes à verre.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Châtenoy-le-Royal

***15 mn avant l'heure de la fermeture**, il n'est plus possible d'accéder à la déchetterie.*

Horaires d'été : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h dimanche : 9h-12h
Horaires d'hiver : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h dimanche : 9h-12h

***Une carte magnétique personnelle est nécessaire pour pouvoir accéder aux déchetteries*.**

RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
Les Adjoints M. PAUCHARD, Mme PETITJEAN, M. BEUGNET

Rencontre avec Monsieur le Maire et les Adjoints : *sur rendez-vous.*
Contacter le Secrétariat de la Mairie ☏ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Patrick MORTIER
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Elise TERRIER
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Loisirs	1981	Monsieur	Gilbert BOBILLOT
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsaï Club	1987	Monsieur	Michel HOUCHOT
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Isabelle ZORTÉA
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong	2013	Madame	Gisèle DUSSON
Yoga pour tous	2013	Madame	Edwige DEBOISSY

Heures d'ouverture

Bibliothèque : *mercredi et vendredi de 16h30 à 19h.* ☏ 03 85 44 31 23, puis taper 3
Mairie *du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.* ☏ 03 85 44 31 23

Agence postale *du lundi au vendredi de 13h45 à 16h*. ☏ 03 85 44 32 00
Levées du courrier *: du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h***

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal ☏ 03 85 43 37 65
Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :
du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h
Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :
du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

SERVICES D'URGENCE

Gendarmerie Châtenoy-le-Rl	☏ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon)	☏ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence)	composer le 17	Centre Antipoison (Lyon)	☏ 04 78 54 14 14
	ou ☏ 03 85 20 97 42	Centre Orthopédique	☏ 03 85 87 55 00
Pompiers ☏ 03 85 35 35 25	ou composer le 18	Ecole de Dracy	☏ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde	composer le 15	SUEZ (Service des eaux)	☏ 09 77 40 84 08
	ou ☏ 03 85 42 45 90	SUEZ (urgences)	☏ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon	☏ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F.	☏ 03 85 41 36 37
Clinique Ste Marie (Chalon)	☏ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS *(Linky)*	☏ 09 72 67 50 71
SOS Médecins	☏ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F.	☏ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" lejournaldedracy@free.fr **ne constitue pas un document contractuel**.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.
18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

Une version digitale est disponible et téléchargeable sur le site de la Mairie rubrique Liste des Associations / Le Journal de Dracy

ANTONIN RODET
DEPUIS 1875

55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
Tél : 03 85 98 12 12 - E-mail : rodet@rodet.com
Site internet : www.rodet.com

HORAIRES D'OUVERTURE
• Hiver : mardi au samedi 10h-12h & 14h-18h
• Printemps et Automne : mercredi au dimanche 10h-12h & 14h-18h
• Juillet/Août : tous les jours 10h-12h & 14h-18h

DOMAINE DE CARDON
dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58

Le Séchoir à Houblon
Chambres d'hôtes
Nicolas Gauvain
3 rue de l'église
71640 DRACY-LE-FORT
03.45.28.32.14 / 06.41.45.42.04
ngauvain-le-sechoir@hotmail.com
www.gites-de-france.com

DOMAINE DELIANCE
GIVRY
24, Le Buet
71640 Dracy le Fort
Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com

Ambulances
La SAVOYARDE
VSL TAXI
03 85 44 30 96

Manège de la Tuilerie
Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy le Fort
Tél : 03 85 87 78 48
manegetuilerie@gmail.com
Ecole d'Equitation à cheval ou à poney dès 3 ans.
N'hésitez pas à venir nous rendre visite!

SARL
VAGINET
5, allée du Champ Pacaud
71640 DRACY-LE-FORT
www.vaginet-platrerie-peinture.com

AD CARROSSERIE DESPREY
DESPREY AUTOMOBILES
03 85 98 96 90
VEHICULES NEUF & OCCASIONS
CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE
Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr

Pinto
PLATRERIE
PEINTURE
RAVALEMENT
Z.A. La Tuilerie 71640 DRACY LE FORT
Tél. & Fax. 03 85 87 98 87

25 ans de Passion à vos côtés
GROUPE Eric Cheli
Notre objectif, votre satisfaction
2 sites pour mieux vous servir
Chalon sud - Sevrey
Allée des Erables - RN6
03 85 42 76 76
Zone de Chatillon
Montceau-les-Mines
03 85 67 71 71
LEXUS SUBARU
RENDEZ-VOUS SUR www.ERIC-CHELI.COM

Boulangerie Patisserie

Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort
Tel: 03 85 94 14 85

MAITRE ARTISAN
À votre service depuis 1951

MOREY
TRAITEUR
www.morey-traiteur.fr

MAITRE ARTISAN
À votre service depuis 1951

Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal
03 85 87 83 36

Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne

INSTITUT
Inéa Beauté
CENTRE GUINOT
INSTITUT • PARIS
8 avenue Charles de Gaulle
71880 Chatenoy le Royal
Tel : 03 85 87 95 87

NESTENN
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Yves LE BRASSEUR
Agent Commercial (E.I.)
RSAC N° 484007992

NESTENN CHALON-SUR-SAÔNE
28 place de Beaune
71100 Chalon-sur-Saône
T 03 85 90 85 90
P 06 82 07 32 50
y.lebrasseur@nestenn.com
chalon-sur-saone@nestenn.com
www.nestenn.com

Bagatelle Créations

Valérie VIGNERON, Artisan tapissier

30 rue Georges Musy - 71100 Saint Rémy
06 24 03 17 72 - www.bagatelle-creations.fr

VOTRE BUREAU
www.votre-bureau.fr

Agence Chalon-sur-Saône
22 quai de la Poterne
71100 Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 94 02 23

GAMME D'IMPRESSION COULEUR
Canon®
Lexmark
SHARP
CALIPAGE
Tout pour être heureux au bureau
NovoTouch

HOTEL-SPA
Le Dracy
RESTAURANT
La Garenne
WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESSOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers
Sandra GUIGUE
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44
llaurent@groupama-ra.com
sandra.guigue@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi de 9h à 12h : sans RV
du mardi au vendredi de 14h à 18h : sur RV

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

Remerciements du "Journal de Dracy"
aux Annonceurs et aux généreux Donateurs